



[Cliquer pour accéder au site](#)

association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Qui sommes-nous ?

Développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé, telle est la mission que le législateur a confiée à l'Agefiph.

Une mission de service public

Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées. Une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

Une association privée

L'Agefiph est une association privée au service des personnes handicapées et des entreprises. Elle leur apporte des aides et des conseils ainsi que l'appui d'un réseau de prestataires sélectionnés par ses soins.

Des objectifs concrets

L'Agefiph poursuit quatre objectifs principaux :

Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,

Aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,

Approfondir la connaissance de la population active handicapée.

Des résultats probants:

En 2006, l'Agefiph a conduit plus de 231 000 interventions en direction des personnes handicapées.

Depuis 1987, date de sa création, les actions conduites par l'Agefiph ont permis de multiplier par dix le volume annuel des recrutements de personnes handicapées.

Une expertise reconnue:

Sa connaissance du secteur et son travail d'analyse font de l'Agefiph un expert de l'emploi des personnes handicapées. Ses études et ses publications contribuent à mieux connaître cette population et à mieux la préparer aux évolutions du marché du travail.

Une gestion paritaire:

Le conseil d'administration de l'Agefiph est composé de représentants des partenaires sociaux, des personnes handicapées et de personnalités. Ils définissent la stratégie et la politique d'intervention de façon collégiale, gage de leur efficacité.

Une organisation décentralisée

Le siège définit la stratégie et la politique générale. Cinq directeurs territoriaux déclinent et coordonnent les décisions nationales. Ils relaient également les besoins exprimés par les délégués régionaux et responsables d'antenne afin d'améliorer continuellement le service rendu aux entreprises et aux personnes handicapées.

L'animateur d'un réseau de professionnels

A travers de nombreuses conventions de partenariat, l'Agefiph se situe au coeur d'un réseau d'acteurs de droit commun agissant pour l'emploi des personnes handicapées (Anpe, Afp, Unedic, Anact...). Elle coordonne un réseau de 1100 professionnels dédiés à l'accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi.

Un gestionnaire rigoureux

L'Agefiph gère les contributions financières versées par les entreprises de vingt salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées, soit 604 millions d'euros en 2007. Depuis sa création, l'Agefiph a redistribué la totalité des fonds collectés, soit 4 milliards d'euros.